



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MUSÉE NATIONAL PICASSO – PARIS

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
N° 2015 – 06**

ACCEPTATION D'UNE TRANSACTION

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 12° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination de Monsieur Laurent LE BON en qualité de président de l'établissement public du musée national Picasso-Paris,

Vu la requête déposée par l'association Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) et Monsieur François Margolin devant le tribunal administratif de Paris et enregistrée le 6 juin 2014;

Vu la plainte déposée devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris le 15 juillet 2014 par la SPPEF et Monsieur François Margolin ;

Adopte la délibération suivante :

Article unique

Approuve le projet de transaction à conclure avec la SPPEF et Monsieur François Margolin.

Fait à Paris, le 23 mars 2015

Le président

Laurent LE BON

